



Désaccord avec mon installateur photovoltaïque

Par **lolo59254**, le **18/01/2012** à **17:53**

Bonjour, rn nous avons signé avec notre installateur photovoltaïque le 08/07/2011, avec un tarif de rachat de 0.464, or lorsque EDF nous a envoyé notre contrat de rachat, le tarif était de 0.4255. EDF nous dit que le tarif a changé le 01/07/2011, et notre installateur nous dit, lui, qu'il n'était pas au courant, étant donné que les chiffres n'apparaissent dans le journal officiel que 3 semaines plus tard! rnn'a t-il pas l'obligation de se tenir au courant des changements de tarif? et a t-il le droit de faire signer des contrats avec des mauvaises informations; je précise que le tarif n'est pas mentionné sur le devis. que puis-je faire? d'avance, merci pour votre réponse

Par **pat76**, le **18/01/2012** à **19:11**

BonjourrrnDans un premier temps vous pouvez questionné EDF pour qu'elle vous indique à quelle date exactement elle a fait connaître aux installateurs de panneaux photovoltaïques le changement du tarif de rachat et à quelle date est parue l'information au journal officiel.rn Cela vous permettra de savoir si votre installateur est de bonne où mauvaise foi.rn Vous ferez votre demande par courrier recommandé et vous en garderez une copie.rn Ensuite, selon l'information que vous aurez, vous verrez si une procédure sera nécessaire contre votre installateur.